

## Déclaration au CSAL du 26 septembre 2023

Madame la Directrice,

Aujourd'hui, le CSA local doit être consulté sur la décision de fermeture ponctuelle des bâtiments de la DTNE. En effet, pour vous citer : « vous proposer de fermer ponctuellement la Direction Territoriale Nord-Est » lors de certaines journées de ponts. Le calendrier des jours fériés pour les années 2024 à 2026 ont été joint en annexe.

Madame la Directrice, pouvez-vous nous préciser la liste exacte des personnes ciblés ? En effet, le « TOUS SAUF » les agents en poste dans les écluses à grand gabarit de la Moselle et de Givet, ceux des PCI « petit gabarit », ceux de l'écluse de Réchicourt et les agents de secteurs des UTI « petit gabarit », ne nous semble pas suffisamment précis. Que fait-on pour le personnels d'atelier, que fait-on pour le personnels d'exploitation en régie les jours définis, que fait-on des équipes IDEE ? Comment seront gérés les personnels d'astreintes et comment vont-ils être rémunérés ?

Difficile de prendre une position éclairée sur ce sujet sans quelques précisions de votre part.

Est-ce que cette demande de jours de ponts imposés pour notre DTNE découle du plan de sobriété énergétique ? Et la volonté de fermeture des bâtiments ? Si oui, quel en est l'intérêt au mois de mai ?

Avez-vous eu beaucoup de difficultés de gestion des personnels dans les cas de figures précitées par le passé ? Il aurait été judicieux de nous transmettre Le taux de présence par sites pendant les périodes de ponts afin qu'on puisse évaluer la pertinence de ce projet.

Pour ceux qui ont la possibilité de télétravailler ? Déjà, allez-vous leurs laisser cette possibilité ?

Madame la Directrice, maintenant, si nous parlons un peu d'astreinte ! Comment vont s'organiser les équipes ? Comment allez-vous les rétribuer ? Et ce que vous comptez rémunérer les jours de ponts comme des jours fériés ? ou comme un samedi ? Comment vont faire les personnels qui n'auront plus de RTT au compteur, n'ayant pas le droit de prendre de CP en période d'astreinte ? Puis, comment allons-nous gérer les garanties minimales ?

Madame la Directrice, avez-vous oublié le particularisme de la Moselle ? En effet, les Mosellans ont deux jours fériés de plus que le reste de notre communauté de travail depuis 1870.

Donc à défaut de vouloir lisser cet avantage à l'ensemble de nos personnels, sans obliger la pose de congés obligatoire, comment aller vous gérer ces nouvelles possibilités de ponts qui s'offrent à eux ?

Aussi, Madame la Directrice, permettez-nous d'interroger vos agents par le biais d'un référendum sur ce sujet. Les avis sont divergeant ! Certains agents sont favorables à votre requête et d'autres sont réticent face à une perte de liberté de choix. Pour exemple, certains agents se retrouveront en congés alors que leurs enfants seront à l'école...

Madame la Directrice, la CFDT-VNF demande que le point n°4 soit reporté en point d'information. A cet instant, la CFDT-VNF a besoin d'information complémentaire sur votre projet de ponts imposés et souhaite procéder à une consultation des personnels afin de pouvoir prendre position.